**Modification au Code de d’éthique destiné aux animatrices et animateurs ESPACE**

**Août 2017**

Les modifications sont aux pages suivantes :

**Page couverture** : date de mise à jour

**p. 3** : Table des matières

**p. 11** : modification surlignée (en bleu) à la section

# Responsabilités des animatrices et des animateurs en lien avec les médias sociaux

**Page Facebook- Twitter et autres**

Si l’animatrice ou l’animateur a le mandat de faire circuler des informations sur le de son organisme ESPACE en lien avec les médias sociaux, elle s’engage à :

* suivre les balises du «Guide pour l’utilisation des médias sociaux» adopté en octobre 2014. (Prendre connaissance de ce Guide médias sociaux qui se trouve à l’intérieur du Guide pratique pour s’impliquer dans un organisme ESPACE)

Sections des annexes

Le *Guide pour l’utilisation des médias* sociaux qui était l’annexe 2, a été retiré de la section des annexes. Tel que mentionné par Nancy dans un précédant courriel, il se retrouve maintenant dans le *Guide pratique pour s’impliquer dans un organisme ESPACE.*

Vous pouvez imprimer seulement les trois pages mentionnées et simplement retirer l’ancienne annexe 2 de cette section, mais sachez quand même que le pied de page du document au complet a été changé.